

# D'ici 2050, une forte croissance du nombre de ménages, en particulier de personnes seules

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 177 • Avril 2024



En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de ménages augmenterait de 22 000 en moyenne chaque année d'ici 2050, si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se poursuivaient. Ce rythme serait plus soutenu qu'en France métropolitaine, mais ralentirait par rapport aux périodes précédentes. Parmi ces ménages supplémentaires, huit sur dix seraient composés d'une seule personne, et le couple, avec ou sans enfants, ne serait plus le ménage majoritaire. Dans la région, la hausse du nombre de ménages serait principalement due à celle de la population. L'évolution des modes de cohabitation serait le deuxième facteur faisant croître le nombre de ménages, devant le vieillissement de la population. Dans les territoires urbains autour de Lyon ou de la frontière suisse, le nombre de ménages progresserait fortement, à l'inverse des territoires ruraux situés à l'ouest de la région et dans les Alpes, où il serait stable, voire en baisse.

En 2018, en Auvergne-Rhône-Alpes, 8,0 millions d'habitants se répartissent en 3,6 millions de ménages. Les résidences principales représentent 80 % du parc de logements de la région. Si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se poursuivaient (moyennant une inflexion après 2030, d'après le scénario central ► [Source et méthodologie](#)), le nombre d'habitants atteindrait 8,7 millions en 2050, pour 4,3 millions de ménages. Anticiper au mieux cette évolution soutenue du nombre de ménages et d'habitants constitue un enjeu important en termes de logement et d'aménagement du territoire.

## 700 000 ménages supplémentaires en 2050

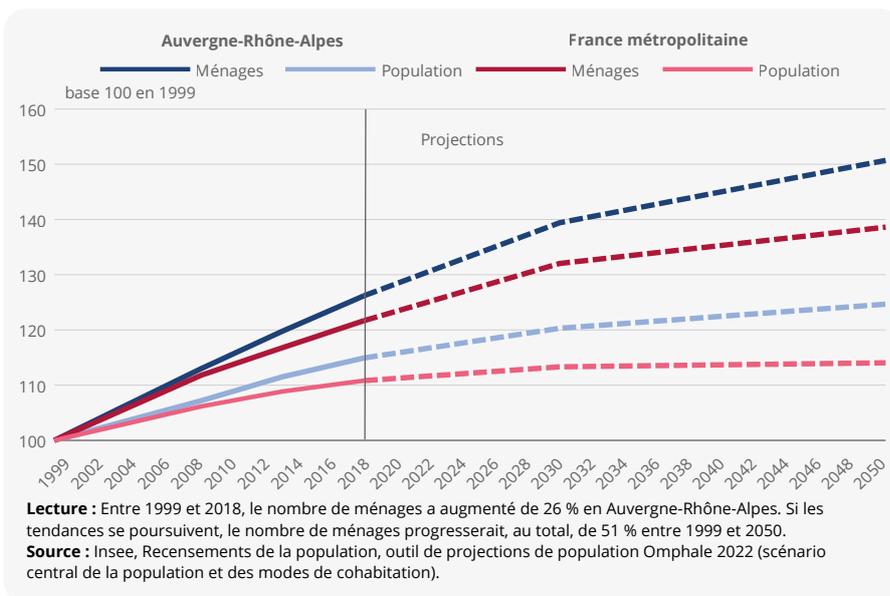
Dans la région, le nombre de ménages augmenterait de 693 000 entre 2018 et 2050, soit une croissance de 19 % en trente ans. La hausse annuelle moyenne serait de près de +0,6 %, représentant 22 000 ménages supplémentaires chaque année ► [figure 1](#). Cette progression serait plus soutenue en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France métropolitaine (+0,4 % en moyenne par an). Cependant, la croissance régionale ralentirait par rapport aux périodes précédentes : elle était de +1,4 % entre 1999 et 2008, puis de +1,1 % entre 2008 et 2018. En parallèle, l'évolution annuelle moyenne de la population entre 2018 et 2050 serait de +0,3 %.

Cette dynamique ne serait pas uniforme sur le territoire ► [Source et méthodologie](#). Le nombre de ménages augmenterait fortement dans les centres urbains de Chambéry, dans ceux situés près de la frontière suisse, ainsi que dans la ceinture urbaine de la Métropole de Lyon, entre +0,8 % et +1,3 % en moyenne par an entre 2018 et 2050 ► [figure 2](#). À l'inverse, dans les territoires ruraux situés

à l'ouest de la région (hormis autour de Clermont-Ferrand), ainsi que dans ceux des massifs alpins, le nombre de ménages serait stable voire diminuerait.

La croissance du nombre de ménages serait deux fois plus rapide que celle de la population. En effet, alors que le nombre de ménages augmente fortement, leur

### ► 1. Évolution de la population et du nombre de ménages entre 1999 et 2018 et projections jusqu'en 2050



## Le mot du partenaire



Les projections du nombre de ménages constituent des données stratégiques aux déclinaisons multiples, en particulier dans l'objectif d'un développement résidentiel respectueux de l'environnement et des ressources comme les espaces naturels, agricoles et forestiers, permettant de répondre aux besoins des ménages. Au-delà des enjeux de logement, les projections de ménages présentent également un réel intérêt pour éclairer l'ensemble des politiques publiques portées par la Dreal, notamment celles d'aménagement, de mobilité durable et pour la planification écologique. Les projections permettent ainsi de mieux territorialiser ces politiques et d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la trajectoire vers le « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Auvergne-Rhône-Alpes

taille diminue. Elle passerait sous la barre symbolique de deux personnes par ménage en 2050 (1,99 contre 2,19 en 2018). Cette diminution serait liée en grande partie à la hausse du nombre de ménages d'une seule personne.

### Forte progression des ménages d'une seule personne

En 2050, parmi les 693 000 ménages supplémentaires, 563 000 seraient composés d'une personne seule, soit huit de ces ménages sur dix. Si la hausse du nombre de personnes seules concernerait toutes les tranches d'âge ► **figure 3**, la moitié d'entre elles seraient âgées de 65 ans ou plus. L'ensemble des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement (+47 % entre 2018 et 2050) et expliquerait en premier lieu la croissance du nombre de ménages de personnes seules à ces âges (279 000 personnes seules de 65 ans ou plus supplémentaires). Chez les personnes de moins de 60 ans, le phénomène de décohabitation expliquerait principalement la croissance du nombre des personnes seules. Parmi les jeunes de 18 à 29 ans, leur part passerait de 20 % à 27 %, représentant 65 000 individus seuls supplémentaires. Entre 40 et 59 ans, la part des personnes seules passerait de 16 % à 23 %, soit 126 000 personnes en plus.

### En 2050, le couple ne serait plus le ménage majoritaire

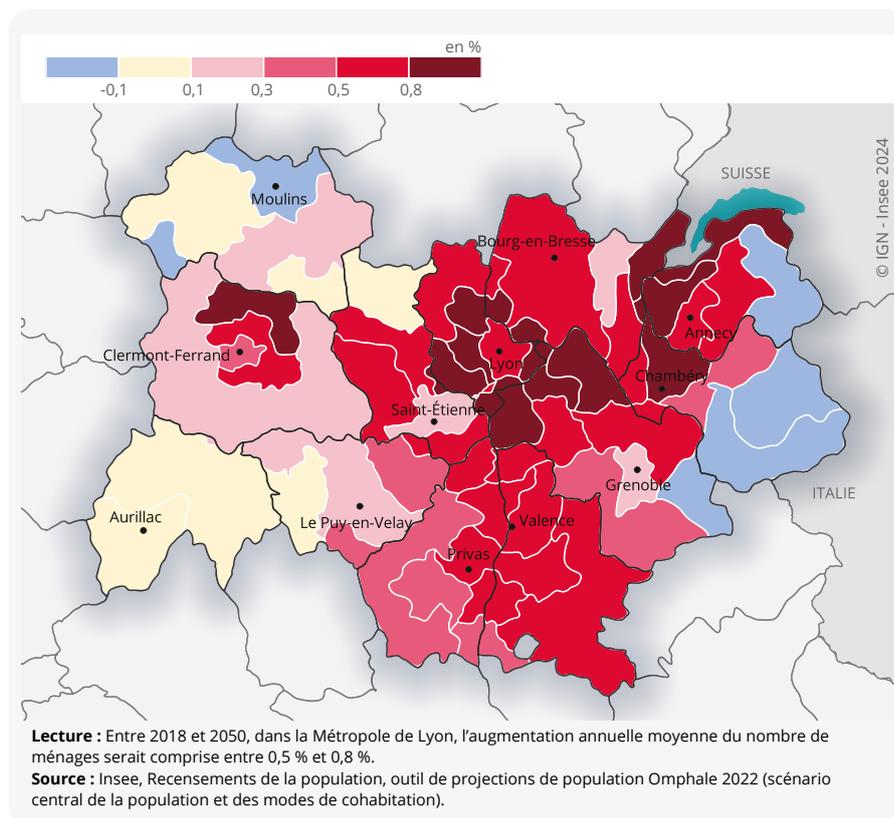
La part des ménages d'une seule personne parmi l'ensemble des ménages, qui était de 31 % en 1999, atteint 37 % en 2018 et passerait à 44 % en 2050. Cette hausse se ferait au détriment des couples. Le nombre de ménages d'une seule personne croîtrait de 43 % contre seulement 3 % pour les couples. Ainsi, à l'horizon 2050, dans la région comme en France métropolitaine, **le couple** (avec ou sans enfants) ne serait plus la forme majoritaire du ménage. Sa part passerait de 51 % en 2018 à 44 %.

Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales progresserait fortement (+31 %). Il atteindrait 381 000 en 2050, contre 291 000 en 2018, soit 90 000 familles monoparentales supplémentaires. En revanche, le nombre de **ménages complexes** diminuerait (-9 %). Cette baisse résulterait avant tout du recul des cohabitations intergénérationnelles.

Au niveau infrarégional, la part des ménages d'une seule personne augmenterait dans tous les territoires, atteignant 49 % dans les métropoles ► **figure 4**. En 2050, les territoires périurbains seraient les seuls où les couples resteraient encore majoritaires.

Trois effets peuvent expliquer l'évolution du nombre de ménages : un premier lié à celle de la population, un deuxième dû à celle des **modes de cohabitation** (seul, en couple, en

## ► 2. Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages entre 2018 et 2050, par EPCI ou regroupement d'EPCI



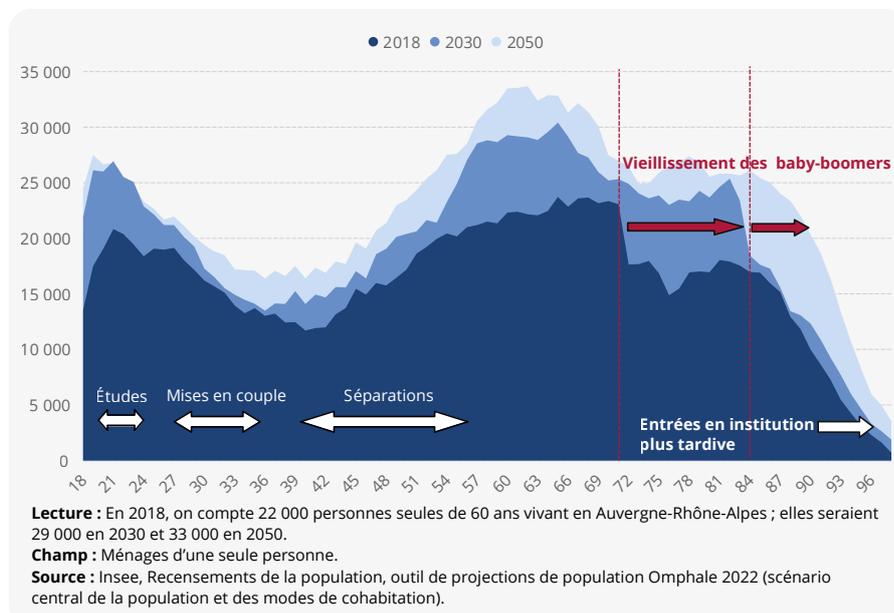
colocation, en maison de retraite...) et enfin, un troisième lié à l'évolution de la structure par âge de la population, qui reflète son vieillissement ou son rajeunissement.

### La croissance démographique, principal moteur de la hausse du nombre de ménages

Dans la région, l'augmentation de la population serait, comme sur les périodes précédentes, le premier facteur expliquant la

hausse du nombre de ménages. À elle seule, cette progression ferait mécaniquement croître le nombre de ménages de 302 000 entre 2018 et 2050, soit près de la moitié de la croissance totale ► **figure 5**. En revanche, au niveau national, où la croissance démographique est en moyenne plus faible, l'évolution des modes de cohabitation deviendrait le principal effet de l'essor du nombre de ménages. À l'infrarégional, l'effet démographique serait prépondérant dans les territoires

## ► 3. Nombre de ménages d'une seule personne par âge, en 2018, 2030 et 2050



urbains où l'accroissement du nombre de ménages est le plus fort. Dans ces territoires, la hausse de la population contribuerait à plus de la moitié de la croissance totale du nombre de ménages. Ce serait également le cas pour les espaces ruraux périurbains. Parallèlement, dans les territoires en déprise démographique, le nombre de ménages stagnerait ou baisserait. Dans certains d'entre eux, le vieillissement et la décohabitation viendraient compenser le recul de population, en particulier dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Dans d'autres, principalement situés dans l'Allier, le Cantal et les massifs alpins, ces effets ne compenseraient pas la baisse démographique.

### La profonde mutation de la composition des ménages accroît la part de ceux d'une seule personne

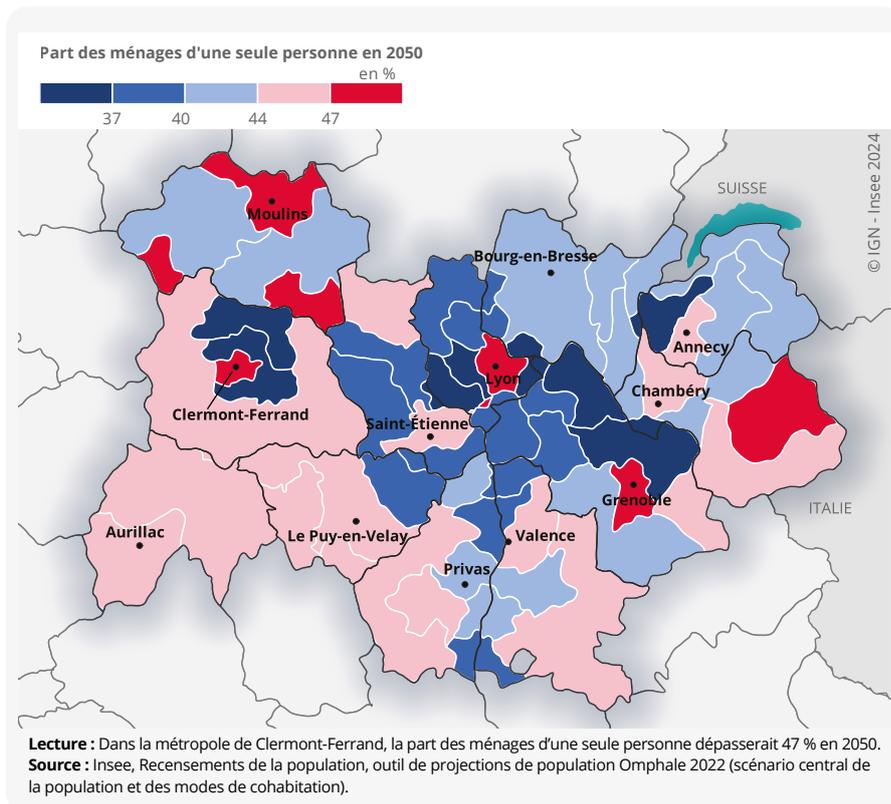
Entre 2018 et 2050, l'évolution des modes de cohabitation favoriserait l'accroissement du nombre de ménages d'une seule personne à hauteur de 232 000. La modification des comportements, notamment le recul de la vie à deux et, pour les plus âgés, l'entrée plus tardive en institution, en constituerait ainsi le deuxième facteur explicatif. Celui-ci ferait croître le nombre de ménages de 0,2 % par an en moyenne et serait à l'origine d'un tiers de l'augmentation totale.

Un certain désintérêt pour la vie en couple participerait largement à l'accroissement du nombre de ménages. La part des personnes âgées de 18 à 65 ans vivant seules est passée de 13 % en 1999 à 17 % en 2018. Si cette tendance se poursuit, cette part s'élèverait à 23 % en 2050. Séparations plus nombreuses, mises en couple plus tardives, couples non cohabitants sont autant de phénomènes entraînant une hausse du nombre de personnes seules et de familles monoparentales. Ainsi, à population constante, la diminution de la taille moyenne des ménages ferait augmenter leur nombre de près de 200 000 sur la période 2018-2050. Par ailleurs, la part des personnes de 85 ans et plus vivant en ménage est passée de 75 % en 1999 à 78 % en 2018 et devrait atteindre 83 % en 2050 ► **encadré**. Avec le développement du maintien à domicile favorisé par différentes aides, la création de résidences autonomie, les possibilités d'adaptation des logements, les personnes âgées entrent de plus en plus tardivement en maison de retraite. Ainsi, la plus forte propension des personnes âgées à rester chez elles plutôt que d'entrer en institution ferait progresser le nombre de ménages de 55 000 unités.

### Le vieillissement de la population amplifie la hausse du nombre de personnes seules

Le vieillissement de la population explique également la hausse du nombre de ménages, en particulier ceux d'une seule personne. Cet effet, lié à la structure par âge de la

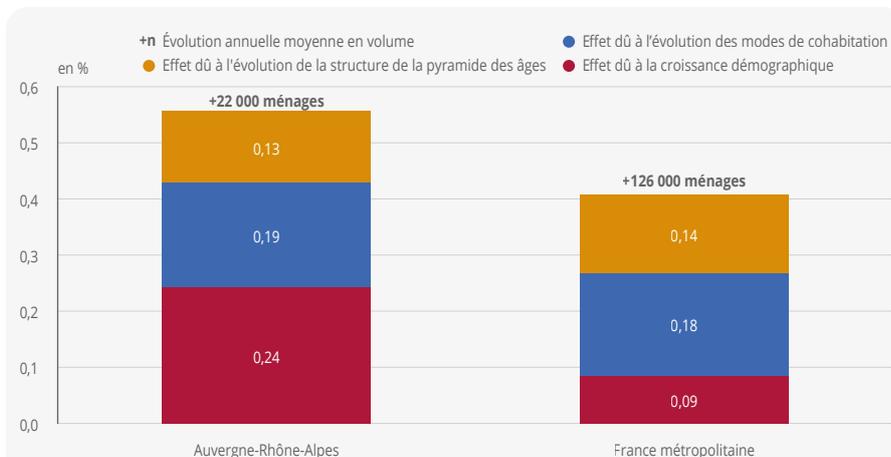
## ► 4. Projection de la part des ménages d'une seule personne en 2050, par EPCI ou regroupement d'EPCI



population, ferait croître le nombre total de ménages de 0,1 % par an en moyenne, soit 159 000 ménages supplémentaires d'ici 2050. L'arrivée aux grands âges des générations issues du baby-boom induit un vieillissement progressif de la population. Nés entre 1946 et le milieu des années 1970, les premiers baby-boomers ont atteint l'âge de 75 ans en 2021 et entreront dans la classe d'âge des 85 ans ou plus à partir de 2031. En Auvergne-Rhône-Alpes, 26 % des habitants seraient âgés de 65 ans ou plus en 2050 (contre 20 % en 2018) ► **pour en savoir plus**. Le nombre de

ménages s'accroît du fait de la déformation vers le haut de la pyramide des âges. Le vieillissement de la population entraîne en effet une présence toujours plus nombreuse de ménages qui n'ont plus d'enfant à leur domicile. Ils ne sont, en général, composés que de deux personnes, puis d'une seule, suite au décès ou à l'entrée en institution de l'un des conjoints. Ainsi, la part des personnes seules étant plus importante aux âges élevés (32 % pour les 65 ans ou plus contre 21 % pour les 18 ans ou plus), l'évolution de la structure par âge de la population conduit

## ► 5. Décomposition des effets à l'œuvre dans la projection du nombre de ménages en moyenne annuelle entre 2018 et 2050



**Lecture :** En Auvergne-Rhône-Alpes, entre 2018 et 2050, le nombre de ménages augmenterait de 22 000 par an en moyenne. À elle seule, la croissance démographique ferait croître leur nombre de 0,24 % par an.  
**Source :** Insee, Recensements de la population, outil de projections de population Omphale 2022 (scénario central de la population et des modes de cohabitation).

à une diminution de la taille moyenne des ménages et donc, à population constante, à une hausse du nombre de ménages.

Au niveau infrarégional, l'effet de la structure par âge ferait augmenter le nombre de ménages dans tous les territoires, en particulier dans les centres urbains (+0,3 % en moyenne par an). Cet effet serait à l'origine de près de la moitié de la hausse du nombre de ménages dans les territoires ruraux de la région. Il serait très faible dans les métropoles, où la forte part des jeunes compense l'effet du vieillissement de la population. ●

Hélène Decorme, Aude Lécroart (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que celles-ci soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant en communauté (dont les maisons de retraite) sont considérées comme vivant hors ménage.

Un **couple** correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre.

Un **ménage complexe** se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas une personne seule dans le logement, ni une famille monoparentale, ni un couple.

### ► Pour en savoir plus

- Bianco E., Labosse A., Thouilleux C., « Une population plus âgée vivant dans les territoires urbains et périurbains », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 161, mai 2023.
- Bianco E., Thouilleux C., « À l'horizon 2070, 8,65 millions d'habitants en Auvergne-Rhône-Alpes », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 151, novembre 2022.
- Gamblin V., « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », Insee Focus n° 317, janvier 2024.
- Boutchenik B., Rateau G., « Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050, Analyse des modes de cohabitation et de leurs évolutions », Document de travail du SDES, décembre 2023.

### ► Deux fois plus de personnes de 85 ans et plus en 2050

En trente ans, le nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus doublerait, pour atteindre 540 000 personnes en 2050. Parmi elles, 43 % vivraient seules, soit 230 000 personnes. Elles seraient ainsi presque deux fois plus nombreuses qu'en 2018. Cette part serait plus élevée dans l'Allier, le sud de la région (hormis la vallée du Rhône) ainsi qu'en Maurienne et en Tarentaise. En parallèle, un tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus vivrait en couple contre un quart en 2018. Le plus faible écart d'espérance de vie entre hommes et femmes (rattrapage pour les hommes) accroîtrait en effet la durée de vie en couple. Enfin, 36 000 personnes supplémentaires de 85 ans ou plus vivraient en institution en 2050 dans la région.

### ► Source et méthodologie

Les projections de ménages sont réalisées à partir de **projections de population**. Celles-ci sont issues de l'application **Omphale** intégrant des hypothèses de natalité, de mortalité et de migrations propres au territoire. Le scénario retenu dans cette étude est le scénario central, qui décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent.

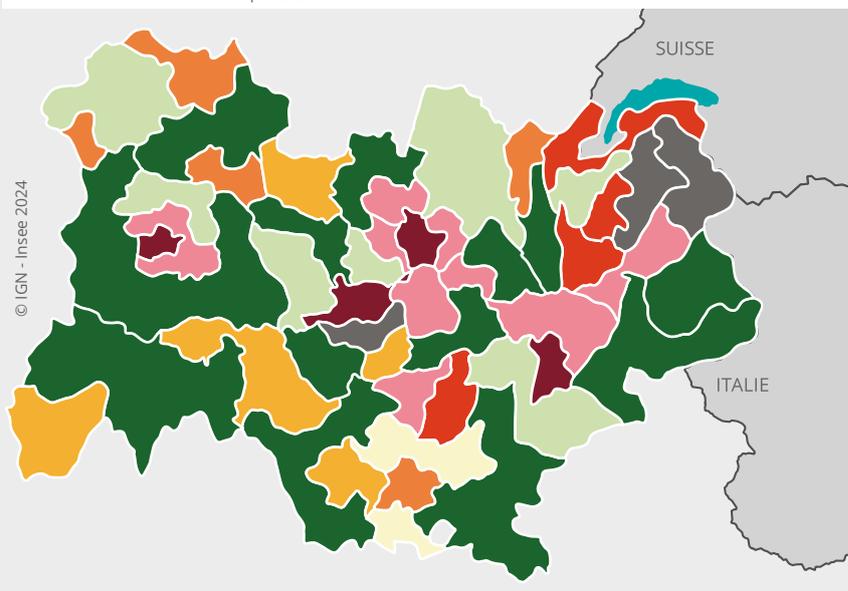
Les **projections de ménages** se fondent également sur les hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation fournies par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique du ministère chargé du logement. Les projections de ménages consistent à répartir la population projetée détaillée par sexe et âge selon les sept **modes de cohabitation** suivants : enfant, personne seule, parent d'une famille monoparentale, couple avec ou sans enfants, adulte d'un ménage de deux adultes (hors couple, colocation par exemple), adulte d'un ménage de trois adultes ou plus, personne hors ménage. Chaque mode de cohabitation dispose d'un poids de contribution au nombre de ménages. Le **scénario central** retenu ici consiste à prolonger les évolutions récentes observées en matière de modes de cohabitation jusqu'en 2030, puis à diviser le rythme par deux jusqu'à 2050.

Les projections n'ont pas le statut d'une prévision.

#### Zonage d'étude

L'étude des projections de population à l'échelle infra-régionale nécessite d'avoir des **territoires** comportant au moins 50 000 habitants : des regroupements d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont dû être réalisés. Ces derniers ont été caractérisés selon leur densité et le caractère périurbain ou non des territoires ruraux, permettant de définir neuf groupes distincts. Chaque EPCI a été classé selon la proportion de sa population vivant dans l'un des sept niveaux de la grille de densité communale. Un EPCI rural est qualifié de périurbain si la majorité de sa population vit dans une aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus.

- Métropole
- Centre urbain
- Ceinture urbaine
- Centre urbain intermédiaire
- Urbain intermédiaire et rural périurbain
- Petite ville
- Rural périurbain
- Rural non périurbain
- Multiterritoire



Source : Insee, Fideli 2018.

